Envoyé en préfecture le 05/09/2022
Reçu en préfecture le 05/09/2022
Affiché le
ID : 084-218400810-20220901-2022_09_725-AR

Morières lès Avignon

ARRÊTÉ n° 2022-09-725
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTION D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL À MADAME ANNICK DUBOIS, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

VU l'article L2122-18 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui confère au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, ou, en leurs absences, à des membres du Conseil Municipal ;
CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt, en vue de la bonne marche de l'administration communale de donner délégation de fonction en matière d'état civil à un conseiller municipal ;
CONSIDÉRANT l'indisponibilité ou l'absence du maire et des adjoints la matinée du samedi 10 septembre 2022 ;
SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonction d'Officier d'état civil est donnée à madame Annick DUBOIS, conseillère municipale, en vue de procéder en l'indisponibilité du maire et ses adjoints à :

- la célébration d'un parrainage civil le samedi 10 septembre 2022 à 11h

Article 2 : La présente délégation s'appliquera uniquement le samedi 10 septembre 2022 entre 11h et 11h30.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au Préfet du Vaucluse et notifié à l'intéressé.

Fait à Morières-lès-Avignon,
le 5 septembre 2022

Le Maire

Grégoire SOUQUE

HOTEL DE VILLE
53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tèl 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr